



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 10 avril 2024 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : 29

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : 28

Date de la convocation :

4 avril 2024

Délibération n° DCM24-04-10P14

**Finances – Tribunes du stade de l'Estagnol –
Clôture de l'autorisation de programme n° 913**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Jean-Luc Barral, M. Patrick Javourey, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô

Procurations :

M. Jean-Luc Barral à Mme Véronique Delorme

M. Patrick Javourey à Mme Claude Blaho-Poncé

Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Paquita Médiani à Mme Marie Passieux

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : M. Georges Elnecave

Par délibération du 5 juillet 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'autorisation de programme n° 913 concernant la création de tribunes au stade de l'Estagnol.

Cette autorisation de programme a été modifiée en dernier lieu par délibération du 20 décembre 2023 comme suit :

2021	2022	2023	2024	TOTAL
1 704 €	277 905 €	0 €	5 391 €	285 000 €

L'opération étant terminée, le report des crédits de paiement sur l'exercice 2024 est sans objet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la clôture de l'autorisation de programme n° 913 concernant la création de tribunes au stade de l'Estagnol et l'absence de crédits de paiement à inscrire sur l'exercice 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Ce dossier a été présenté devant la commission Ressources et moyens réunie le 22 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

(avec 27 voix POUR et 1 voix CONTRE [M. P. Javourey représenté par Mme Claude Blaho Poncé]),

CONSTATE la clôture de l'autorisation de programme n° 913 concernant la création de tribunes au stade de l'Estagnol et l'absence de crédits de paiement à inscrire sur l'exercice 2024,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE